



**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1784
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1474 ÉTABLISSANT UN
PROGRAMME D'AIDE POUR LA MISE AUX NORMES DES
INSTALLATIONS SEPTIQUES DES RÉSIDENCES ISOLÉES**

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal de Ville de Bécancour a adopté, à sa séance du 18 novembre 2024, le règlement numéro 1784 intitulé : « **Règlement modifiant le règlement numéro 1474 établissant un programme d'aide pour la mise aux normes des installations septiques des résidences isolées afin de s'arrimer à la refonte des règlements d'urbanisme** ».

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Ce règlement est déposé dans les archives de la Ville à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, G9H 1A1, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance au cours des heures régulières de bureau.

Ville de Bécancour, le 20 novembre 2024.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville